



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 06</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : 12 septembre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : 22 septembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</i></p>
---	--

Délibération n°19

Rapporteur : Mme Virginie NAIRE

Objet : Avenant n°2 au bail commercial avec Ugine Optique

La Commune d'Ugine a consenti à Monsieur Jean-Marc FUDYM, Opticien, un bail commercial en date du 1^{ER} février 2017 et un avenant n° 1 en date du 2 octobre 2020, portant sur des locaux situés dans la copropriété Le Tyl – Place de l'Hôtel de Ville sur les parcelles cadastrées section E – n° 2279 – 2280 – 3190 – 3192 – 3195 – 3197 – 3199.

Monsieur Jean-Marc FUDYM représentant l'enseigne UGINE OPTIQUE a fait part à la Commune de son souhait de vendre son fonds de commerce et de céder son bail commercial à Monsieur LE MENER Olivier.

Une promesse unilatérale de cession de fonds de commerce a été signée en date du 20 juin 2023. L'acte de vente du fonds de commerce sera signé le 29 septembre 2023 et reprend les termes du bail commercial signé avec Monsieur Jean-Marc FUDYM.

Aujourd'hui, les loyers facturés correspondent à 14.47 €/HT/m² pour 67.45 m² de surface commerciale et de 4.65 €/HT/m² pour 53.80 m² de surface réserve.

Cependant et afin d'accompagner la reprise de l'activité de l'enseigne UGINE OPTIQUE par M. LE MENER Olivier, la municipalité propose d'appliquer, à la date de signature de la vente du fonds de commerce, un montant de loyer pour la surface commerciale comme suit :

- 1^{ère} année : 12.50 €/HT/m²
- 2^{ème} année : 13.50 €/HT/m²
- 3^{ème} année : 14.50 €/HT/m²

Les autres termes du bail commercial restent inchangés.

Il convient de signer un avenant n° 2 au bail commercial.

La Commission Municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 26 voix pour et 3 abstentions (M. Benjamin BONNIOT-- BOUCHET et Mme Audine FRECKMANN ayant pouvoir pour M. Eric FUSS) :

- **Accepte la mise en place d'un avenant n°2 au bail commercial avec UGINE OPTIQUE,**
- **Autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230918-20230918_DE19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

Publication : 22/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

